

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO P.2098-LAS-169**

À toutes les personnes intéressées par un projet de règlement amendant le règlement de zonage 2098 de l'arrondissement de LaSalle.

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné :

Que le conseil a adopté à sa séance du 4 juin 2012, un premier projet de règlement intitulé « *Règlement amendant le règlement de zonage 2098 de manière à inclure une disposition spéciale applicable à la zone I06-01 afin d'y autoriser l'usage d'organisme et association de bienfaisance avec conditions* », portant le numéro P.2098-LAS-169.

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 juillet 2012 à 18 h 30, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou un autre membre du conseil, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que l'objet de ce règlement vise à introduire une disposition spéciale applicable à la zone I06-01 afin d'y autoriser l'usage « organisme et association de bienfaisance » à l'intersection de la rue Boivin et de la 90^e avenue.

La vente d'articles d'occasion sera autorisée comme usage accessoire à la condition que le local soit occupé par un organisme ou une association de bienfaisance dûment autorisé et que la marchandise d'occasion occupe une superficie maximale de 60% du local.

Que ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement, de même que le croquis illustrant les zones, peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Donné à LaSalle, ce 21 juin 2012.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement



<p>LaSalle Montréal Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises</p>	<p>AMENDEMENT RÈGLEMENT DE ZONAGE</p>	<p>JUIN 2012</p>
	<p>SITUATION PROPOSÉE</p> <p> ZONE CONCERNÉE : I06-01</p> <p> ZONES CONTIGUÛES : I07-40, C06-07, C06-04, H06-03, C06-05, H06-06, I06-02, H10-03, H08-30, H08-31, H10-05, I05-14.</p>	

**PUBLIC CONSULTATION MEETING CONCERNING
DRAFT BYLAW NUMBER P.2098-LAS-169**

To all interested persons in a draft bylaw amending zoning bylaw 2098 of the Borough of LaSalle. PUBLIC NOTICE is hereby given:

That the Council has adopted at its meeting of June 4, 2012, a first draft bylaw entitled "Bylaw amending zoning bylaw 2098 so as to introduce a special provision applicable to the Zone I06-01 to allow the use of organization and charity association with conditions" and bearing no. P.2098-LAS-169.

That a public consultation meeting will be held on July 3, 2012, at 6:30 p.m. in the City Borough Chamber located at 55, avenue Dupras, LaSalle. During this public meeting, the Mayor, or another member of Council, will explain the draft bylaw, as well as the effects of its adoption; and will hear those persons who wish to express themselves on the subject.

That the purpose of this Bylaw is to introduce a special provision applicable to the Zone I06-01 in order to authorize the use "organization and charitable association" at the intersection of rue Boivin and 90th Avenue.

The sale of used items will be permitted as accessory use provided that the room is occupied by an organization or a charitable association duly authorized and that the used goods occupies a maximum area of 60% of the room.

That this draft bylaw contains specific provisions that makes it subject to approval by referendum.

The draft bylaw, as well as sketches outlining these zones may be consulted at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

Given at LaSalle, on June 21, 2012.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement